

Juillet 2017

**Analyse des données de la Centrale des crédits aux particuliers à la fin du mois de juin 2017 : toujours de moins en moins de situations d'endettement problématique ?**

*Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par  
Duvivier R. (Economiste)*



Nos dernières analyses portant sur les données de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP)<sup>1</sup> montraient qu'au cours des dernières années, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et de surendettement. Ces conclusions se basaient sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes. Toutefois, les années 2015 et 2016 avaient réservé de bonnes surprises. Premièrement, le nombre d'emprunteurs défaillants avait diminué pour tous les types de crédit à l'exception des ouvertures de crédit. Deuxièmement, nous enregistrons une diminution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant au cours de ces deux années. Troisièmement, un moins grand nombre de nouvelles procédures en règlement collectif avait été enregistré dans la Centrale. Ces évolutions nous permettaient d'être optimistes quant à l'évolution du surendettement.

Ces tendances avaient été mises en lien avec des évolutions conjoncturelles favorables pour 2015 et 2016. En 2016, la reprise économique s'était maintenue avec un taux de croissance du PIB proche de 1,3% (1,5% en 2015) alors que le taux de chômage avait diminué par rapport à 2015 pour s'établir à 7,8% fin d'année (contre 8,8% un an plus tôt). Au cours de l'année 2016, l'indice de confiance des consommateurs était supérieur à la moyenne à long terme calculée depuis 1990. Au cours des deux dernières années, la reprise économique s'accompagnait donc d'une timide reprise sociale qui a suscité une régression du surendettement. Pour 2017, les prévisionnistes s'attendent à un taux de croissance proche de 1,6% et à un taux de chômage qui devrait atteindre 7,5%, soit des chiffres proches de ceux observés lors des deux années précédentes (données BNB). Il est probable que ces prévisions conjoncturelles optimistes conduisent à ce que la régression du surendettement déjà observée en 2015 et 2016 se poursuive. Mais qu'en est-il dans les faits ?

Cette analyse porte sur les principales données de la CCP disponibles pour les 6 premiers mois de l'année 2017. Nous extrapolons les évolutions à l'ensemble de 2017 afin de déterminer si, oui ou non, les évolutions favorables observées au cours des deux dernières années pourraient se reproduire en 2017. Outre l'analyse des situations d'endettement problématique, nous exposons également quelques statistiques relatives à l'évolution des octrois de crédit aux particuliers.

## **1. Une diminution du nombre de nouveaux contrats octroyés**

Au cours de l'année 2016, 1,62 million de nouveaux contrats de crédit avaient été enregistrés dans la CCP (voir le tableau 1 ci-dessous). Pendant les 6 premiers mois de l'année 2017, le nombre total de nouveaux contrats enregistrés dans la Centrale s'élevait à 745.837 unités. Si le rythme des enregistrements reste identique le reste de l'année, nous devrions atteindre un total de 1,49 million de nouveaux contrats à la fin de cette année. Ce chiffre serait de 8,32% inférieur par rapport à 2016 mais, sans considérer l'année 2011<sup>2</sup>, reste proche du nombre de nouveaux contrats enregistrés lors des années antérieures (moyenne de 1,50 million de nouveaux contrats sur les périodes de 2010 et 2012 à 2014). Les six premiers mois de l'année 2017 semblent donc marqués par un nombre de nouveaux contrats octroyés plus faible qu'en 2016, mais proche de la moyenne historique.

---

<sup>1</sup> [www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), voir dans Analyses et études, texte intitulé « Crédit et surendettement en 2016 : analyse des données de la Centrale des Crédits aux Particuliers ».

<sup>2</sup> L'année 2011 semble une exception à l'évolution présentée au tableau 1 étant donné que 4.2 millions de nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés dans la CCP, contre respectivement 1.5 million et 1.3 million en 2011 et 2012. Comment l'expliquer? Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis décembre 2010, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi et doivent être enregistrés dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouvertures de crédit préexistants ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011 : le nombre de nouvelles ouvertures de crédit enregistrées était proche de 3,2 millions d'unités contre 492.000 nouveaux contrats un an plus tôt. L'année 2011 doit donc s'entendre comme une exception liée à un changement de législation alors que 2012 constitue un retour à la normale.

**Tableau 1 - Evolution du nombre de nouveaux contrats octroyés de 2009 à juin 2017 et évaluation à fin 2017**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fin juin 2017	Estimation fin 2017
Prêt à tempérament (évolution en %)	511.228 -2,70%	552.652 8,10%	480.424 -13,10%	511.137 6,39%	508.863 -0,44%	596.621 17,25%	666.675 11,74%	339.588 /	679.176 1,88%
Vente à tempérament (évolution en %)	159.056 -5,30%	134.547 -15,40%	100.444 -25,30%	88.194 -12,20%	87.587 -0,69%	73.256 -16,36%	78.845 7,63%	50.339 /	100.678 27,69%
Ouverture de crédit (évolution en %)	492.971 -0,10%	3.172.723 543,60%	510.462 -83,90%	538.038 5,40%	409.067 -23,97%	379.871 -7,14%	356.593 -6,13%	160.868 /	321.736 -9,78%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	350.397 20,70%	402.271 14,80%	321.261 -20,10%	294.785 -8,24%	443.782 50,54%	621.326 40,01%	524.893 -15,52%	195.042 /	390.084 -25,68%
Total des contrats (évolution en %)	1.513.652 2,40%	4.262.193 181,60%	1.312.591 -66,90%	1.432.154 9,11%	1.449.299 1,20%	1.671.074 15,30%	1.627.006 -2,64%	745.837 /	1.491.674 -8,32%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Comment les différentes formes de crédit, considérées séparément, ont-elles évolué au cours des 6 premiers mois de l'année 2017 ? Au cours de ce premier semestre, 339.588 nouveaux contrats de prêts à tempérament ont été enregistrés dans la Centrale. Si, au cours des 6 mois à venir, le rythme des enregistrements se poursuit à un rythme de 56.598 nouveaux contrats de prêts à tempérament par mois, nous devrions comptabiliser 679.176 nouveaux prêts à tempérament fin 2017 contre 666.675 en 2016, soit une évolution de 1,88%.

Sur le long terme, le recours à la vente à tempérament a nettement diminué. Comme montré dans le tableau 1 ci-dessus, cette évolution a eu un caractère structurel. Entre 2007<sup>3</sup> et 2015, le nombre de nouveaux contrats de ventes à tempérament enregistrés a diminué de manière continue pour passer de 208.000 contrats en 2007 à 73.256 contrats en 2015. Au cours de l'année 2016, une augmentation de l'ordre de 7,63% avait été constatée. Ce renversement de tendance s'est maintenu et s'est même accentué au cours des 6 premiers mois de 2017. Si cette tendance se poursuit, nous devrions atteindre 100.678 ventes à tempérament octroyées en 2017, soit une augmentation de plus de 30% par rapport à 2016. Rappelons toutefois que le salon de l'auto se tient en début d'année entraînant des pics dans les ventes de véhicules au cours du premier semestre. Ces ventes de véhicules nécessitant des financements, le premier semestre est toujours marqué par une hausse importante des produits à tempérament octroyés. Il est donc fort probable que, comme pour 2016, nous enregistrons une hausse des octrois de ventes à tempérament, mais que celle-ci risque d'être plus modérée qu'anticipée dans le tableau 1.

L'évolution du nombre de contrats octroyés a été nettement négative pour les ouvertures de crédit au cours des trois dernières années. Pour 2014, la Centrale des crédits aux particuliers expliquait que cette baisse était principalement due à la fin d'une opération de remplacement opérée par de nombreux prêteurs de certaines formes d'ouverture de crédit par de nouveaux produits. Sur le plan juridique, ces conversions ont donné lieu, dans le courant des années 2012 et 2013, à des enregistrements dans la Centrale de nouveaux contrats alors que, de facto, il s'agissait d'ouvertures de crédit déjà existantes. Les diminutions observées en 2014 et début 2015 coïncident à la fin de ce type d'enregistrement. Il s'agit donc d'un simple « effet technique ». Au cours des 6 premiers mois de l'année 2017, 160.868 nouvelles ouvertures de crédit ont été comptabilisées. Si les évolutions propres à ces 6 mois se confirment, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit devrait s'élever à 321.736 unités fin 2017, soit

<sup>3</sup> Faute de place, les tableaux et graphiques se limitent à des évolutions partant de 2010. Toutefois, dans nos analyses, nous préférons analyser des tendances longues partant de 2007. De fait, cette année correspond au début d'une crise financière qui a conduit à une chute des indices boursiers et des indices de confiance des consommateurs à partir de l'été 2007. Petit à petit la crise financière s'est propagée à l'ensemble de l'économie et, dès 2008, nous remarquons des renversements de tendance dans l'ensemble des données de la Centrale.

9,78% de moins qu'en 2016. Dans un tel cas, nous devrions observer, pour 2017, le rythme d'octroi d'ouvertures de crédit le plus faible de toute la période considérée.

Depuis le début de l'année, le nombre de nouveaux contrats de crédit hypothécaire enregistrés dans la Centrale s'est élevé à 195.042 unités. A ce rythme, le nombre total de nouveaux crédits hypothécaires enregistrés dans la Centrale en 2017 devrait atteindre 390.084 unités, soit 25,68% de moins qu'en 2016. Les années 2014 et 2015 avaient été marquées par une hausse assez forte du nombre de contrats de crédit hypothécaire octroyés (respectivement +50,54% et +40,01% en 2014 et 2015). Ces records observés étaient à mettre en lien avec les taux d'intérêts très bas. En 2014, par exemple, les taux fixes sur les nouveaux contrats de crédits hypothécaires octroyés étaient proches de 3% contre près de 6% en 2003 (données BNB). Comme démontré dans notre analyse de janvier 2016<sup>4</sup>, des taux aussi bas ont incité certains ménages à réaliser des acquisitions mais, de manière plus importante encore, à renégocier des contrats de crédit afin d'obtenir des taux plus intéressants.

La diminution du nombre de contrats de crédit hypothécaire pour 2016 et 2017 marquerait-il la fin de cette opération massive de refinancements ? Il ne fait aucun doute que bon nombre d'emprunteurs ont déjà fait refinancer leurs contrats et que, dès lors, de moins en moins de contrats seront conclus à des fins de refinancement. Notons également que le chiffre de 390.084 nouveaux contrats attendus pour 2017 correspond à un retour à des valeurs conforme à ce que nous observions avant 2014, soit avant le début de la vague de refinancements. La régression observée dans les octrois de crédit hypothécaire pour 2016 et 2017 devrait s'interpréter comme étant le signe d'un retour à la normale.

## **2. Moins de situations d'endettement problématique**

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de trois catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

### **2.1. Une régression du nombre d'emprunteurs défaillants**

De 2009 à 2016, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des crédits aux particuliers a continuellement augmenté (voir le tableau 2 ci-dessous). Sur la période allant de 2007 à 2016, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des crédits aux particuliers a augmenté de 32,19%, soit une moyenne annuelle de 3,19%. L'année 2016 présentait déjà un ralentissement de tendance avec une évolution annuelle du nombre d'emprunteurs défaillants qui n'était plus de 1,73%. Fin 2017, si l'évolution observée au cours des six premiers mois se maintient, nous devrions atteindre 361.511 emprunteurs défaillants, soit 2,48% de moins qu'en 2016. Cette évolution à la baisse est remarquable étant donné qu'il s'agit de la première diminution du nombre de défaillants observée depuis 2007.

---

<sup>4</sup>, voir dans, texte intitulé Duvivier R., janvier 2016, «Evolution des données 2015 de la Centrale des crédits : Une envolée des octrois de crédit hypothécaire et un timide renversement de tendance en termes de surendettement», disponible sur le site de l'Observatoire ([www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), rubrique « Analyses et études »).

**Tableau 2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP de 2009 à juin 2017 et évaluation à fin 2017**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fin juin 2017	Estimation fin 2017
Tous types de contrats	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	350.635	364.385	370.701	366.077	361.511
(évolution en %)	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	3,42%	2,70%	3,92%	1,73%	/	-2,48%
Prêt à tempérament	167.336	173.165	175.935	176.676	178.164	177.342	174.982	171.500	168.858	166.257
(évolution en %)	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,84%	-0,46%	-1,33%	-1,99%	/	-3,06%
Vente à tempérament	40.725	41.526	41.753	40.701	39.378	37.870	36.391	34.409	33.481	32.578
(évolution en %)	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-3,25%	-3,83%	-3,91%	-5,45%	/	-5,32%
Ouverture de crédit	150.279	157.473	166.624	183.738	197.615	211.715	232.903	244.486	241.697	238.940
(évolution en %)	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	7,55%	7,14%	10,01%	4,97%	/	-2,27%
Prêt hypothécaire	38.178	38.882	40.109	41.583	43.574	45.294	44.740	43.728	42.263	40.847
(évolution en %)	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,79%	3,95%	-1,22%	-2,26%	/	-6,59%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Il s'avère également intéressant d'examiner l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat. Au niveau du crédit hypothécaire, nous avons enregistré une diminution du nombre de défaillants au cours des années 2015 et 2016. Au cours de l'année 2017, cette tendance devrait s'accroître avec une diminution du nombre de défaillants de 6,59%. Des évolutions attestant d'une diminution des difficultés financières des ménages s'observent également pour toutes les catégories de crédit à la consommation. Pour les ouvertures de crédit, 2017 devrait connaître la première diminution du nombre de défaillants depuis 2007. Sans aucun doute, ces tendances qui se renforcent d'années en années peuvent s'interpréter comme étant le signe d'une diminution des difficultés financières des ménages en matière de crédit.

Le tableau 3 ci-dessous montre l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants pour chaque région du pays. En 2016, le nombre de défaillants continuait à augmenter dans les trois régions mais, toutefois, dans des proportions moins importantes que lors des années antérieures. Pour 2017, une diminution du nombre d'emprunteurs défaillants devrait s'observer dans chacune des trois régions du pays. La Région de Bruxelles-Capitale est celle qui devrait connaître la diminution la moins importante.

**Tableau 3 - Evolution régionale du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP de 2009 à juin 2017 et évaluation à fin 2017**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fin juin 2017	Estimation fin 2017
Région de Bruxelles-Capitale	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	47.692	50.476	51.736	51.450	51.166
(évolution en %)	8,59%	5,68%	4,99%	4,51%	5,14%	3,16%	5,84%	2,50%	/	-1,10%
Région flamande	116.284	119.619	124.066	127.732	130.848	132.962	137.195	139.441	136.805	134.219
(évolution en %)	5,47%	2,87%	3,72%	2,95%	2,44%	1,62%	3,18%	1,64%	/	-3,75%
Région wallonne	135.175	137.713	140.733	144.627	147.998	150.873	155.487	155.546	152.933	150.364
(évolution en %)	4,06%	1,88%	2,19%	2,77%	2,33%	1,94%	3,06%	0,04%	/	-3,33%

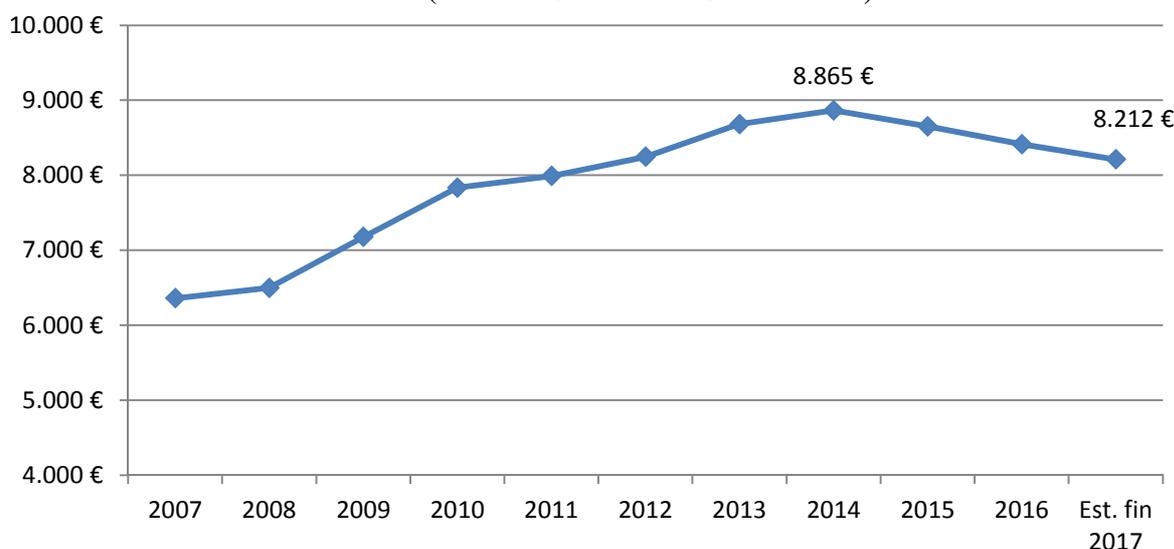
Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

## 2.2. L'arriéré moyen en constante diminution

En divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement, nous obtenons l'arriéré moyen par emprunteur défaillant. Fin juin 2017, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 3,04 milliards alors que 366.077 emprunteurs étaient défaillants. En moyenne, chaque emprunteur défaillant enregistré dans la Centrale avait donc un arriéré de 8.312 euros à la fin du mois de juin 2017. Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise. Entre fin 2007 et fin 2014, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.360 euros à 8.865 euros, soit une augmentation de 39,39%. Cette évolution très rapide de l'arriéré pendant cette période amenait à penser que les défauts de paiement relevaient de situations qui, dans l'ensemble, devenaient de plus en plus difficilement gérables pour les emprunteurs concernés.

Un renversement de tendance s'observe à partir de 2015 et s'est maintenu en 2016 ainsi que début 2017. Si les évolutions propres aux 6 premiers mois de l'année se maintiennent, fin 2017, l'arriéré moyen par emprunteur devrait atteindre 8.212 euros. Dans de telles circonstances, l'arriéré devrait avoir diminué de 7,36% entre fin 2014 et fin 2017. Pour 2017, la diminution de l'arriéré devrait s'élever à 2,39%. Une telle diminution de l'arriéré reste toutefois faible comparativement à la hausse que nous avons connue sur la période précédente. Toutefois, elle semble se maintenir. Ce changement semble confirmer l'hypothèse d'un changement de tendance en termes d'évolution du surendettement déjà mis en évidence à partir de l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants.

**Graphique 1 : Evolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant (2007-2016 et estimation à fin 2017)**



Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Notons que, pour bon nombre d'emprunteurs défaillants, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, fin 2016 et parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 38,2% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. L'arriéré moyen s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

L'importance de l'arriéré ainsi que son évolution varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Le tableau 4 ci-dessous montre que la décroissance de l'arriéré moyen de -2,39% attendue

pour 2017 s'explique par la décroissance de l'arriéré pour les 2 formes de produits à tempérament. En ce qui concerne les ouvertures de crédit, l'année 2017 devrait être marquée par une stagnation de l'arriéré moyen après quatre années consécutives de décroissance. En matière de crédit hypothécaire, l'évolution est toujours défavorable et ce, depuis le début de la période considérée : depuis fin 2007, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est passé de 14.850 euros à 31.555 euros fin juin 2017, soit une augmentation de 112,49%. Bien que le crédit hypothécaire génère relativement moins de défaillances, les défauts de paiement liés à ce type de contrat sont d'ampleur nettement plus importante que pour le crédit à la consommation. Pour 2017, l'évolution de l'arriéré en matière de crédit hypothécaire devrait être très faible (+1,89%) par rapport à ce que l'on a connu au cours des années précédentes. Pour 2016, une diminution de la croissance de l'arriéré moyen avait déjà été constatée.

**Tableau 4 – Evolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant par type de contrat (de 2009 à juin 2017 et estimation à fin 2017)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fin juin 2017	Est. à fin 2017
Tous types de contrats (évolution en %)	7.176 € 10,43%	7.834 € 9,17%	7.989 € 1,98%	8.245 € 3,20%	8.682 € 5,31%	8.865 € 2,11%	8.652 € -2,40%	8.413 € -2,77%	8.312 € /	8.212 € -2,39%
Prêt à tempérament (évolution en %)	6.399 € 6,87%	6.665 € 4,16%	6.791 € 1,88%	6.963 € 2,54%	7.048 € 1,21%	7.118 € 0,99%	7.084 € -0,48%	7.033 € -0,72%	6.937 € /	6.844 € -2,69%
Vente à tempérament (évolution en %)	1.455 € 1,82%	1.501 € 3,10%	1.515 € 0,93%	1.493 € -1,45%	1.455 € -2,52%	1.406 € -3,37%	1.305 € -7,18%	1.264 € -3,13%	1.235 € /	1.207 € -4,50%
Ouverture de crédit (évolution en %)	2.267 € 4,51%	2.390 € 5,42%	2.486 € 4,02%	2.500 € 0,54%	2.399 € -4,03%	2.302 € -4,04%	2.156 € -6,34%	2.054 € -4,74%	2.055 € /	2.056 € 0,16%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	17.889 € 18,34%	21.232 € 18,69%	21.858 € 2,95%	23.362 € 6,88%	27.014 € 15,63%	28.823 € 6,70%	30.480 € 5,75%	31.261 € 2,56%	31.555 € /	31.852 € 1,89%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il au niveau du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau 5 ci-dessous montre que, tout en étant moins fréquents en Flandre, les défauts de paiement sont d'ampleur plus importante. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 9.377 euros fin juin 2017 contre 8.016 euros en Région wallonne et 8.494 euros en Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de l'année 2017, l'arriéré devrait diminuer en Flandre ainsi qu'en Wallonie alors que nous pouvons nous attendre à une croissance de 3,16% pour Bruxelles-Capitale. En 2015 et 2016, nous avons enregistré une décroissance de l'arriéré pour chacune des régions.

**Tableau 5 - Arriéré moyen par emprunteur défaillant  
(Évolutions régionales de 2009 à juin 2017 et estimation à fin 2017)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fin juin 2017	Est. à fin 2017
Belgique (évolution en %)	7.176 € 10,43%	7.834 € 9,17%	7.989 € 1,98%	8.245 € 3,20%	8.682 € 5,31%	8.865 € 2,11%	8.652 € -2,40%	8.413 € -2,77%	8.312 € /	8.212 € -2,39%
Région bruxelloise (évolution en %)	7.376 € 15,88%	8.074 € 9,46%	8.197 € 1,52%	8.105 € -1,11%	8.729 € 7,69%	8.896 € 1,91%	8.672 € -2,51%	8.363 € -3,57%	8.494 € /	8.627 € 3,16%
Région flamande (évolution en %)	8.304 € 11,58%	9.017 € 8,59%	9.204 € 2,07%	9.592 € 4,21%	10.000 € 4,26%	10.202 € 2,02%	9.878 € -3,17%	9.581 € -3,00%	9.377 € /	9.177 € -4,22%
Région wallonne (évolution en %)	6.387 € 8,32%	6.999 € 9,57%	7.194 € 2,79%	7.495 € 4,18%	8.007 € 6,83%	8.317 € 3,87%	8.225 € -1,11%	8.089 € -1,65%	8.016 € /	7.944 € -1,80%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

### 2.3. De moins en moins de nouvelles procédures en règlement collectif

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande d'admissibilité au règlement collectif de dettes (RCD). Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure en règlement collectif de dettes aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en RCD étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin juin 2017, 94.748 personnes étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes en Belgique, soit un peu plus de 1% de la population majeure belge.

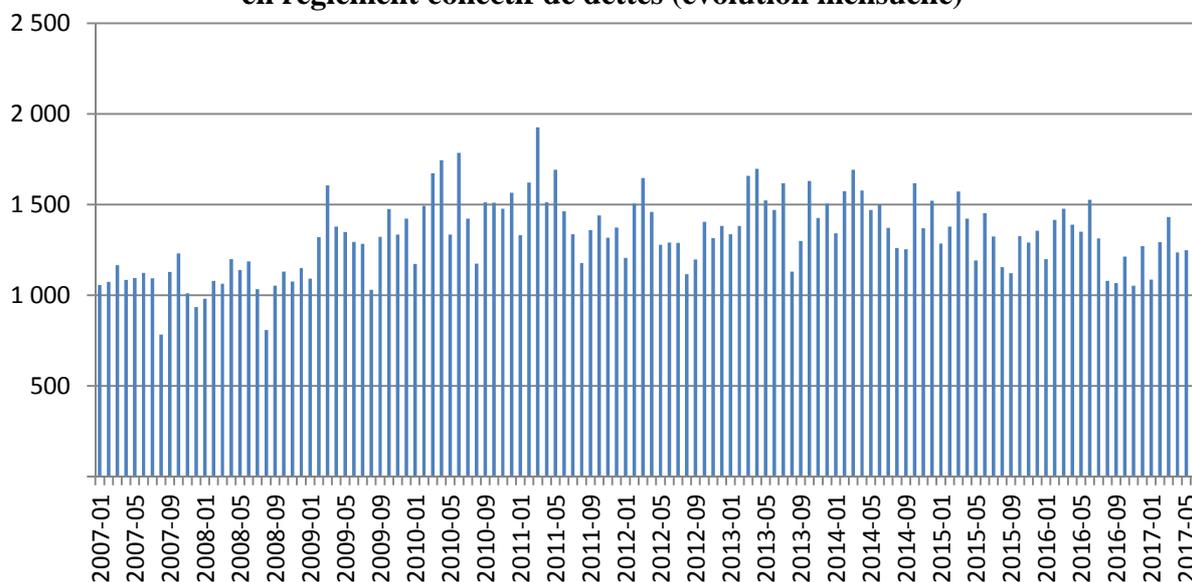
L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (voir le graphique 2 ci-dessous) donne une indication du nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages. Dans le courant des années 2015 et 2016, le nombre moyen de nouvelles procédures en RCD a diminué de manière importante pour atteindre une moyenne mensuelle de 1.279 nouvelles procédures en 2016 contre une moyenne de 1.463 avis en 2014. Au cours des 6 premiers mois de l'année 2017, le rythme d'enregistrement des nouveaux avis d'admissibilité était similaire à celui observé l'an dernier. La diminution observée au cours des deux dernières années semble donc se maintenir sans toutefois s'accroître.

Cependant, concernant la baisse du nombre de nouveaux avis d'admissibilité, comme nous l'avons déjà conclu dans notre dernière analyse<sup>5</sup>, il n'est pas exclu qu'un durcissement dans l'application des règles d'admissibilité ait conduit à une baisse du nombre de nouvelles procédures admises dès 2015. Toutefois, le nombre annuel de nouvelles procédures était de 17.552 en 2014 et de 15.877 en 2015, soit une baisse de 9,54%. Peut-on faire l'hypothèse qu'un tel durcissement ait pu, à lui seul et en une seule année, conduire à une diminution aussi importante ? Nous pouvons en douter. Afin de trancher de manière définitive, nous devrions connaître le nombre de requêtes déposées annuellement dans les greffes des tribunaux du travail afin de déterminer si, oui ou non, un nombre moins important de requêtes a été introduit en 2015. A l'heure actuelle, ces statistiques n'existent pas. Quoi qu'il en soit,

<sup>5</sup> Duvivier R., 2017, «Crédit et surendettement en 2016 : analyse des données de la Centrale des crédits aux particuliers », disponible sur le site de l'Observatoire ([www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), rubrique « Analyses et études »).

une nouvelle diminution a été enregistrée en 2016 et confirme le renversement déjà observé en 2015. En outre, les chiffres de l'année 2017 sont conformes aux chiffres de l'année passée. Si, dans les mois et années à venir, nous continuons à enregistrer un nombre décroissant de nouvelles procédures, nous pourrions conclure que ces évolutions témoignent d'un retrait du surendettement.

**Graphique 2 - Nombre de nouveaux avis d'amissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes (évolution mensuelle)**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

**Tableau 7 - Moyenne mensuelle du nombre de nouvelles procédures**

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (sur base des 6 premiers mois)
1.065	1.075	1.326	1.489	1.463	1.341	1.473	1.463	1.323	1.279	1.272

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

### **3. Conclusion et mise en perspective**

Dans le courant de l'année 2017 et si les évolutions propres au premier semestre se maintiennent, le nombre de nouveaux contrats de crédit devrait diminuer pour tous les types de crédit à l'exception des ventes à tempérament. Pour ce type de produit, nous observons deux années consécutives de hausse du nombre de nouveaux contrats et ce, après plusieurs années de diminution très importantes. La diminution observée pour les contrats de crédit hypothécaire peut paraître importante. Le marché du crédit hypothécaire est toutefois loin d'être en crise étant donné que 390.084 nouveaux contrats devraient être octroyés en 2017. Ce chiffre reste supérieur à la moyenne de 377.129 nouveaux contrats observée de 2007 à 2016. Cette évolution à la baisse devrait plutôt s'interpréter comme un retour à la normale après une période marquée par une importante vague de refinancements suscitée par des taux d'intérêt historiquement bas.

S'agissant d'analyser les difficultés financières des ménages et l'évolution du surendettement, les évolutions des données de la CCP nous permettent d'être optimistes. Plus particulièrement, trois évolutions méritent d'être mises en évidence et nous font espérer que, dans les années à venir, nous connaîtrons de moins en moins de situations de surendettement :

- (1°) le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué pour tous les types de crédit à l'exception des ouvertures de crédit. Nous faisons déjà la même conclusion en 2015 ainsi qu'en 2016 ;
- (2°) la diminution dans l'arriéré moyen par emprunteur défaillant déjà observée en 2015 et 2016 se confirme au cours du premier semestre 2017 ;
- (3°) comme pour 2015 et 2016 et si nous comparons aux années ayant suivi la crise de 2008, le rythme d'enregistrement des nouvelles procédures en RCD a diminué.

Il va de soi que ces évolutions peuvent être mises en lien avec la conjoncture économique relativement favorable observée depuis 2015. En 2017, la reprise économique devrait se maintenir avec un taux de croissance du PIB de 1,6% alors que le taux de chômage devrait atteindre 7,5% (prévisions BNB). Selon ces prévisions, la conjoncture économique de 2017 devrait être au moins aussi bonne que celle des deux années précédentes. Au cours du premier semestre 2017, l'indice de confiance des consommateurs était supérieur à la moyenne à long terme calculée depuis 1990. La reprise économique semble donc s'accompagner d'une timide reprise sociale qui, si elle se maintient, devrait permettre une régression du surendettement.